



ADMINISTRATION COMMUNALE DE VIELSALM

Rue de l'Hôtel de Ville 5

6690 VIELSALM

Le 24 décembre 2020

AVIS A LA POPULATION

Objet : Règlement arrêté par le Conseil communal en matière de prime communale à la fréquentation du parc à conteneurs.

Le Bourgmestre,

Conformément aux articles L1133-1 et L1133-2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

1) Porte à la connaissance de la population que le Conseil communal, en sa séance du 05 novembre 2020, a arrêté le règlement suivant :

- Prime communale à la fréquentation du parc à conteneurs – Année 2021 ;

2) Ce règlement a été approuvé par la tutelle financière des pouvoirs locaux en application des articles L3122-1 à -6 du Code de la Démocratie et de la Décentralisation en date du 15/12/2020 ;

Les intéressés peuvent prendre connaissance du texte intégral du règlement précité dans les locaux de l'Administration communale de Vielsalm, sur rendez-vous du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Le Bourgmestre,



Elie DEBLIRE